



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
17/07/2026	17/07/2026	En exercice	11
		Présents	10
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, LUCIANI Xavier, KEERLE Vanessa, GAGNEBE William

Étaient excusés : BOCCIA Françoise

Avaient donné pouvoir BOCCIA Françoise à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Marie Bultot est désignée secrétaire de séance.

07 2026 01 Affectation des résultats 2025 –remplace la délibération n° 04-2026-07 rapportée

Madame le Maire expose :

La délibération du 22 avril 2026 N° 04-2026-07 est rapportée pour erreur de règle dans l'affectation du résultat.

Elle est remplacée par cette nouvelle délibération qui vous propose l'affectation du résultat 2025.

Pour rappel l'article R.1612-52 du CGCT prévoit « Le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :

1° En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent ;

2° Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves. Lorsqu'il s'agit d'un déficit, il est ajouté aux dépenses de fonctionnement de l'exercice.

Pour mémoire, le Résultat de l'exercice 2025 se décomposait comme suit :

Fonctionnement :

Recettes :	812 169.7 €
Dépenses :	689 914.81 €
Résultat 2025 :	122 254.94 €
Résultat n-1 :	1 307 434.92 €
Résultat cumulé 2025 :	1 429 689.86 €

Investissement :

Recettes : 67 638.88 €
Dépenses : 106 237.91 €
Résultat 2025 : -38 599.03 €
Résultat n-1 : 133 296.72 €
Résultat cumulé 2025 : 94 697.69 €

Restes à

Recettes : 134 582.29 €
Dépenses : 237 671.29 €
Résultat : -103 089.00 €

Besoin de Financement : -8 391.31 €

Il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat suivante :

Affectation du résultat 2025 : 1 429 689.86
Affectation au 1068 (couverture du besoin de financement) : - 8 391.31 €
Affectation au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 421 298.55 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal

- **Rapporte la délibération n°04-2026-07 du 22 avril 2026 pour erreur de règle dans l'affectation du résultat 2025.**
- **Approuve l'affectation du résultat 2025 telle que présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance.

Madame le Maire,



Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.

